



CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

Passeport Ambulatoire

UN ACCOMPAGNEMENT ET DES REPÈRES
DANS LE PARCOURS DE SOINS

Pôle de Psychiatrie
de l'enfant et de l'adolescent



UN LIVRET POUR VOUS ACCOMPAGNER

Ce « passeport ambulatoire » est un livret destiné aux jeunes patients du Centre Hospitalier Théophile Roussel, à leur famille et entourage proche.

Il donne des informations pour les aider dans le parcours de soins ambulatoires, soins dispensés sans hébergement de nuit.

Il peut s'agir de consultations, d'activités à visée thérapeutique, d'une hospitalisation de jour.

PRÉPARER L'ADMISSION ET LE SUIVI EN AMBULATOIRE

L'admission et le suivi en ambulatoire font l'objet de formalités administratives afin de répondre aux exigences réglementaires.



Vous devez fournir les documents suivants pour constituer votre dossier :

- **Carte vitale et attestation papier** délivrées par votre caisse d'assurance maladie,
- **Carte d'identité de l'enfant et livret de famille/acte de naissance,**
- **Carte d'identité, ou passeport, ou carte de séjour, des représentants légaux,**
- **Justificatif de domicile** (facture d'électricité, téléphone...),
- **Carte d'adhérent à une mutuelle** (si vous l'avez) – ou attestation (Complémentaire Santé Solidaire ou d'Aide à la Complémentaire Santé), ou attestation d'AME (Aide Médicale de l'État) en cours de validité.

Votre enfant peut bénéficier de soins en consultation, avant que le dossier réunissant tous les documents administratifs obligatoires soit constitué. Pensez à donner tous les documents médicaux utiles au suivi, par exemple le carnet de santé, des ordonnances, des bilans, et tout autre document qu'il vous semblera utile de transmettre à l'équipe de soins.



Dans le cadre de la sécurisation de votre prise en charge, une photographie est intégrée au dossier médical informatisé de votre enfant.

Elle est utilisée exclusivement à des fins d'identitovigilance et protégée au titre du secret médical.

ALIMENTATION DU DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ



Les acteurs de santé sont dans l'obligation d'intégrer dans le DMP (Dossier Médical Partagé) de leurs patients tous les documents thérapeutiques et diagnostics utiles à leur santé (article L.1111-15 du Code de la Santé Publique).

PLUS D'INFORMATIONS

Trouvez toute la documentation et les liens d'explication sur « Mon espace santé » sur notre site internet www.th-roussel.fr, rubrique *Patient et aidant* > *Droits et obligations* > *Mon Espace Santé* - *Informations*.



ou scannez ce QR code avec votre smartphone

LE PROJET DE SOINS

Le projet de soins est défini en concertation avec le médecin, les équipes soignantes, le patient et son entourage.

Ses modalités (hospitalisation/ambulatoire) évoluent selon les besoins du jeune patient.

Un soignant référent est un membre de l'équipe soignante qui connaît la situation du jeune patient. Il l'accompagne dans son parcours de soins et suit son évolution.

Il est votre interlocuteur privilégié.



Le Centre Médico-Psychologique (CMP) ou Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) est le premier lieu où s'élabore le projet soins. Le CMP/CMPP coordonne des actions de prévention, de repérage, de dépistage, d'évaluation clinique, de consultations, de suivi.



Le Centre d'Activités Thérapeutiques et de Temps de Groupe (CATTG) offre des soins sous forme d'activités thérapeutiques de groupe, une à plusieurs fois par semaine, selon les besoins du jeune patient.

L'hôpital de jour accueille le jeune patient en journée, selon le projet de soins.



Les équipes mobiles vont vers le patient et sa famille pour dispenser des soins ou les accompagner vers des dispositifs comme un centre médical, une association, le planning familial, etc.



D'autres soins complémentaires peuvent être proposés :

- > **l'éducation thérapeutique** aide le jeune patient à mieux gérer ses difficultés en lien avec son problème de santé : par exemple pour l'alimentation,
- > **le Plan de Prévention Partagé** permet d'anticiper et de prévenir les moments difficiles ou de crise, de perte de contrôle de soi, de violence, de détresse psychologique,
- > **les thérapies familiales** ont pour but de favoriser les échanges entre les membres de la famille,
- > **la consultation transculturelle** accueille les familles migrantes ou réfugiées souffrant de troubles psychiques.



L'équipe pluridisciplinaire est l'ensemble des **différents professionnels intervenant dans un même lieu de soin** : pédopsychiatre, psychologue, orthophoniste, psychomotricien, infirmier, infirmier de pratique avancée, éducateur, assistant de service social, cadre, assistante médico-administrative, agent de service hospitalier. Ils peuvent vous donner des informations complémentaires.

Avec votre accord, nous pourrions être amenés à travailler avec d'autres structures : sanitaires, médico-sociales, sociales, scolaires, et le cas échéant le monde éducatif et judiciaire.

Les professionnels sont soumis au secret médical, excepté quelques dérogations spécifiquement prévues par les lois françaises.

BIENTRAITANCE

dans les unités du CH Théophile Roussel



Les engagements de nos professionnels

tout au long de votre parcours de soins

**Vous accueillir
dans les
meilleures
conditions**

**Vous informer
de votre
prise en charge**

**Construire
avec vous
votre projet
de soins**

**S'appuyer sur
votre expérience
de la maladie**

**Associer vos
personnes
ressources,
proches et
aidants, avec
votre accord**

**Personnaliser
votre
accompagnement
et votre
orientation**

**Repérer et
soulager
vos douleurs**

**Respecter
votre intimité**

**Respecter
votre rythme
et renforcer
votre autonomie**

**Vous garantir la
confidentialité
de vos données
de santé**

**Vous informer sur
la représentation
des usagers dans
l'établissement**

**Recueillir
votre satisfaction
et vos propositions
concernant votre
prise en charge**



Mes rendez-vous sont programmés

✓ Je n'oublie pas de noter mon prochain rendez-vous

... Je me suis engagé(e) à venir à mes rendez-vous, si je ne peux pas, qu'est-ce que je fais ?

→ J'avertis la structure pour prévenir de mon empêchement

→

Tampon
de l'unité



Si je prends un médicament ?

Avec l'accord de mes parents, le médecin m'a prescrit un médicament pour m'aider à aller mieux. Il nous a expliqué le bénéfice. J'ai accepté de suivre sa prescription et de le prendre.

... "Si la prise de mon médicament devient un geste de ma vie quotidienne, j'ai moins de risque de l'oublier."

→ Je m'appuie sur mes parents pour prendre mon médicament, comme mon médecin l'a écrit sur l'ordonnance.

... "Oups ! j'ai oublié de prendre mon médicament : que dois-je faire ?"

→ Je préviens un adulte (parents, famille, soignants, infirmière scolaire...)

→ Dans tous les cas, je ne prends pas deux fois la dose pour rattraper mon oubli

→

... "Si ce n'est pas facile pour moi de prendre un médicament tous les jours :"

→ J'en discute avec mon médecin et mes parents à la prochaine consultation

... "Pfff ! Depuis que je prends mon nouveau traitement je ressens des choses désagréables."

Le médecin a pu m'informer que tous les médicaments peuvent provoquer des effets sur moi qui ne sont pas agréables : on les appelle « les effets indésirables ».

→ Je me demande si c'est lié au médicament que je prends...

→ J'en parle à mon médecin, mon soignant référent, mes parents, l'infirmière scolaire...

→ Je m'arrête pas ou je ne diminue pas mon traitement sans l'avis de mon médecin

→

Tampon
de la pharmacie



Et si j'ai mal ?

Je peux ressentir une douleur « physique » comme avoir mal à la tête, mal au ventre, mal aux jambes et à différents endroits de mon corps.

Il ne faut pas que j'attende d'avoir très mal pour exprimer ma douleur. Je serai soulagé(e) si on s'en occupe dès le début.

... "Aïe ! J'ai mal..."

→ Je le dis aux adultes qui prennent soin de moi pour qu'ils puissent m'aider et me soulager

Ils me poseront des questions :

Tu as mal : un peu ? Moyen ? Beaucoup ? Très fort ?

Ou ils me montreront des échelles visuelles avec des visages ou des chiffres de 1 à 10 qui me permettront de mesurer l'intensité de ma douleur.

Peut-être qu'un médicament me sera prescrit pour me soulager, avec l'accord préalable de mes parents. Avec cette aide, je pourrai m'apaiser, penser à autre chose, me relaxer et reprendre mes activités.



Et si je ne me sens pas bien ?

Parfois, il peut m'arriver de ne pas me sentir bien, d'avoir peur de mes idées, de mes émotions, de ce qu'il se passe autour de moi, de ne pas avoir bien compris la situation...

Savoir l'identifier et le reconnaître sont déjà une bonne chose !

... "Qu'est-ce qui me fait dire que je vais moins bien ?"

→ Je ne me reconnais pas, je ne suis pas comme d'habitude

→ Je suis contrarié(e), stressé(e) ou angoissé(e)

→ J'ai envie que ça s'arrête et d'être soulagé(e)

→

... "Dans ces moments-là, je sais (maintenant) ce que je peux faire :"

→ Avoir recours à mes forces, mes petites habitudes qui me font du bien

→ Je ne m'isole pas

→ J'en parle à quelqu'un en qui j'ai confiance (mes parents, ma famille, mes amis...)

→ Je demande un rendez-vous avec le professionnel qui me suit (référént, psychiatre, psychologue...)

→

Même si parfois je n'ose pas demander de l'aide, ce n'est pas facile de dire que ça ne va pas ! Il est important que je sache que je ne dérangerai jamais.

Feuillelet destiné aux parents/responsables légaux

DES IDÉES POUR SOUTENIR VOTRE ENFANT AU QUOTIDIEN

Ses rendez-vous sont programmés

... "Nous nous sommes engagés à ce que notre enfant bénéficie des soins proposés de façon régulière, si nous ne pouvons pas l'accompagner, que faisons-nous ? "

- Nous avertissons la structure/l'unité pour prévenir de notre empêchement
- Si nous ne sommes plus en capacité de l'accompagner à ses rendez-vous, nous cherchons une solution avec l'aide de la structure
- Si nous ne sommes plus en accord avec la proposition de soins faite par les professionnels, nous prenons un rendez-vous pour pouvoir en parler et réfléchir ensemble à la suite à donner
-

Tampon
de l'unité

Si votre enfant prend un médicament

Le médecin a pu proposer un traitement à votre enfant pour l'aider à aller mieux. Il a expliqué le bénéfice /risque de ce traitement et avec votre accord, vous a remis une prescription.

... "Si la prise d'un médicament devient un geste de la vie quotidienne, il y a moins de risque d'oubli !"

- Nous nous appuyons sur l'ordonnance du médecin pour donner le médicament

... "Nous avons oublié de lui donner son traitement : que devons-nous faire ?"

- Nous ne doublons pas la dose la fois d'après pour compenser

... "Si ce n'est pas facile de lui faire prendre un médicament tous les jours"

- Nous en discutons avec le médecin à la prochaine consultation

Le médecin a pu nous informer que les médicaments prescrits peuvent provoquer des effets indésirables. Souvent, ce n'est pas grave, mais plutôt gênant et/ou désagréable. Il est important de pouvoir les identifier et le signaler au médecin. Un changement de prescription sera alors peut-être nécessaire selon la nature et l'intensité des effets indésirables.

... "Depuis que notre enfant prend un nouveau médicament, il ressent des choses désagréables"

- Nous n'arrêtons pas ou ne diminuons pas son traitement sans l'avis d'un médecin
- Nous en parlons au médecin à la prochaine consultation

Certains effets requièrent un avis médical urgent comme cela vous a été expliqué en consultation.

Si votre enfant a mal

Votre enfant peut ressentir une douleur « physique » comme avoir mal à la tête, mal au ventre, mal aux jambes et à différents endroits de son corps.

La sensibilité à la douleur est différente d'un individu à l'autre, certains enfants sont en capacité de l'exprimer et pour d'autres, c'est un changement de comportement qui peut vous alerter.

La douleur sera mieux soulagée si on s'en occupe dès le début.

Votre enfant ne se sent pas bien

Parfois, il peut arriver que votre enfant ne se sente pas bien, qu'il ait peur de ses idées, de ses émotions, de ce qu'il se passe autour de lui, qu'il n'ait pas bien compris certaines situations...

Savoir l'identifier et le reconnaître sont déjà une bonne chose.

 **"Qu'est-ce qui nous fait dire que notre enfant va moins bien ?"**

- Son comportement se modifie
- Il semble contrarié, stressé ou angoissé
- Il ne communique pas beaucoup, s'isole dans sa chambre
- Il ne veut pas participer à ses activités régulières et appréciées
- Il a une perte d'appétit
- Il dort mal

→ Nous en parlons à la prochaine consultation.

 **"Je n'attends pas si :"**

- Il exprime des idées suicidaires
- Il y a un gros changement de comportement
- Il tient des propos bizarres et/ou incohérents
- Il a des gestes de violences extrême

→ J'ai recours aux services des urgences les plus proches.

NUMÉROS UTILES

EN SITUATION D'URGENCE, nous vous conseillons de vous rendre aux urgences de l'hôpital le plus proche.

Vous pouvez également contacter les services de secours.



Samu



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Toutes
urgences**

AUTRES RESSOURCES

- **3114** : Souffrance prévention suicide 24h/24h (ou site internet : www.3114.fr)
- Allo **119** : Enfance en danger 24h/24h
- Si vous avez des difficultés à entendre ou à vous exprimer oralement : appelez ou envoyez un texto au **114**, numéro d'urgence dédié ou accédez au tchat ou passez un appel vidéo sur www.info.urgence114.fr

EN PÉRIODE DE FERMETURE DE LA STRUCTURE

Vous pouvez vous adresser aux services d'urgences avec lesquels un lien sera établi, le CH Théophile Roussel est conventionné avec le CH Intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye.

COORDONNÉES DES SERVICES D'URGENCES DES HÔPITAUX

Hôpital de Poissy - Saint-Germain-en-Laye

01 39 27 40 50
10 rue du champs Gaillard
78300 Poissy

Centre Hospitalier de Versailles

Hôpital André Mignot

01 39 63 91 33
177 rue de Versailles
78150 Le Chesnay-Rocquencourt

Centre Hospitalier Victor Dupouy

01 34 23 24 25
69 rue du Lieutenant-Colonel Prudhon
95100 Argenteuil

Hôpital Ambroise Paré AP-HP

01 49 09 50 00
9 avenue Charles de Gaulles
92100 Boulogne-Billancourt

CH Rives de Seine

(Courbevoie-Neuilly-Puteaux)
- Site de Courbevoie : 01 49 04 30 30
30 rue Kilford - 92400 Courbevoie
- Site de Neuilly : 01 40 88 60 00
36 Bd du Général Leclerc
92200 Neuilly-sur-Seine
- Site de Puteaux : 01 41 18 30 00
1 Bd Richard Wallace - 92800 Puteaux

Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers

CASH - Hôpital Max Fourestier
01 47 69 65 65
403 avenue de la République
92000 Nanterre

Hôpital Louis Mourier AP-HP

01 47 60 61 62
178 rue des Renouillers
92700 Colombes

INFORMATIONS DES USAGERS

Droits des usagers de la santé



LES ASSOCIATIONS D'USAGERS AU CHTR :

Elles participent aux instances de l'établissement et contribuent à l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des usagers.

- **UNAFAM** (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)

13 rue Hoche - 78000 Versailles - Tél : 01 39 54 17 12

- **UDAF** (Union départementale des associations familiales)

5 rue Assemblée Nationale - 78009 Versailles CEDEX

Tél : 01 39 20 14 40

EXPRESSION DES USAGERS

Vous avez la possibilité de formuler vos remarques auprès des cadres ou des responsables de service.

La Commission Des Usagers (CDU) est chargée :

- > de veiller au respect des droits des usagers ;
- > de faciliter leurs démarches ;
- > de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches ;
- > de contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge.



Comment saisir la Commission des Usagers ?

Les usagers peuvent formuler un témoignage de satisfaction, une réclamation ou une plainte, à l'attention du Directeur :

- > **Par retour du questionnaire** de sortie ou enquête de satisfaction
- > **Par courrier** : Centre Hospitalier Théophile Roussel, 1 rue Philippe Mithouard - BP 71 78363 Montesson CEDEX
- > **Par courriel** : cdu@th-roussel.fr
- > **Par téléphone** : Secrétariat de la Direction des Relations avec les Usagers au 01.30.86.38.36
- > **Sur le site internet** : www.th-roussel.fr, dans la rubrique Patient et aidant/Droits et obligations/Droit à l'expression de l'insatisfaction ou de la satisfaction des usagers ou dans L'établissement/Qualité et gestion des risques pour rédiger une « Fiche d'évènement indésirable associé aux soins ».

OUVERT À TOUT PUBLIC
ACCÈS GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS

LA MAISON DES USAGERS

PAVILLON FRIDA KAHLO

Lundi : 13h30 -16h00

Mardi : 09h30 -12h00 / 13h30 -16h00

Jeudi : 09h30 -12h00 / 13h30 -19h30

Vendredi : 09h30 -12h00 / 13h30 -16h00

● **Connaître et faire valoir vos droits**

- > Des permanences avec des personnes ressources identifiées pour vous aider à comprendre vos droits.
- > Des ateliers pour vous guider dans les démarches administratives (comme le dossier MDPH par exemple).

le+

Ne restez plus seul(e) face aux questions administratives.

● **Vous soutenir en tant que proche et aidant**

- > Le « Café des Aidants » pour échanger et ne pas se sentir isolé(e).
- > Des ateliers pour apprendre à mieux comprendre la maladie.

le+

Trouvez de l'aide et du réconfort.

● **Prendre soin de votre santé et de votre bien-être**

- > Des discussions avec des professionnels (médicaments, alimentation, prévention, santé publique...).
- > Des ateliers créatifs et de bien-être (gestion du sommeil, du stress...).

le+

Soyez acteur votre bien-être.

> 01 30 86 38 96
> mdu@th-roussel.fr
> CH Théophile Roussel
1 rue Philippe Mithouard
78360 Montesson
Pavillon Frida Kahlo



Retrouvez le planning des
permanences et des activités :

- via ce QR code
- th-roussel.fr/mdu/

PLUS D'INFORMATIONS

> DANS L'UNITÉ DE SOIN

Vous aurez à disposition plusieurs documents d'information sur la nature et les activités de la structure fréquentée tels que : règlement intérieur pour les hôpitaux de jour, charte des CMP, plaquette de présentation de l'unité, messages d'informations de santé publique...

> SUR INTERNET

Pour en savoir plus sur l'offre de soins du Centre Hospitalier Théophile Roussel, consultez notre site internet **www.th-roussel.fr** (annuaire et présentation des structures, modalités de séjour, droits et obligations des usagers, offre de soins...).



Vous trouverez plus d'informations sur la santé mentale sur le site **www.psychom.org** qui est un organisme public d'information, de formation et de lutte contre la stigmatisation en santé mentale.

MÉMO

Mon médecin traitant

Tampon du professionnel

Mon psychiatre référent

Tampon du professionnel

Mes soignants référents

.....

.....

Mes lieux de soins

Tampon de l'unité

Tampon de l'unité

Tampon de l'unité

Je me fais aider d'un adulte ?

Noter les besoins d'aides spécifiques (langage, déplacement, autonomie...)

.....
.....
.....
.....

Mes allergies

.....
.....
.....